

DECRET N° 2014-778 DU 31 DECEMBRE 2014
portant nomination des Recteurs et Vice-
recteurs des Universités d'Abomey-Calavi
et de Parakou.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2003-17 du 11 novembre 2003 portant Orientation de l'Education nationale en République du Bénin et la loi n° 2005-33 du 06 octobre 2005 qui l'a modifiée ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** Le décret n° 2012-540 du 17 décembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;
- Vu** le décret n° 2006-107 du 16 mars 2006 portant création et organisation de deux Universités nationales en République du Bénin et le décret n° 2011-742 du 15 novembre 2011 qui l'a modifié ;
- Vu** le décret n°2010-024 du 15 février 2010 portant statuts particuliers des corps des personnels enseignants des universités nationales du Bénin ;
- Vu** l'arrêté n°2009-91/MESRS/DC/SGM/R-UAC/SP-C du 15 avril 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Université d'Abomey-Calavi ;
- Vu** l'arrêté n° 2010-371/MESRS/CAB/DC/SGM/CT-J/DRH/DRFM/SA du 06 décembre 2010 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Université de Parakou ;
- Vu** l'arrêté n°2014-615/MESRS/CAB/DC/SGM/DRFM/DGES/ SA du 21 novembre 2014 portant organisation des 3èmes élections des recteurs et des vice-recteurs des universités nationales en République du Bénin ;

- Vu** l'arrêté 2014-686/MESRS/CAB/DC/SGM/DRFM/DGES/ SA du 25 novembre 2014 portant liste nominative des membres des commissions de supervision des 3^{èmes} élections des recteurs et des vice-recteurs des universités nationales en République du Bénin ;
- Vu** la décision n°008-2014/Pr-CSER/SA du 21 décembre 2014 portant proclamation des résultats définitifs des 3^{èmes} élections du recteur et des vice-recteurs de l'Université de Parakou de décembre 2014
- Vu** la décision n°001-2014/Pr-CSER/SA portant proclamation des résultats définitifs des troisièmes élections des Recteur et Vice-recteurs de l'Université d'Abomey-Calavi du 22 décembre 2014
- Sur** rapport du Ministre d'Etat chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique,
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 décembre 2014,

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Sont nommés dans les Universités nationales du Bénin :

- UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

Recteur : **SINSIN Brice Augustin**

1^{er} Vice-recteur chargé des affaires académiques et de la recherche universitaire : **da CRUZ Maxime**

2^{ème} Vice-recteur chargé de la coopération interuniversitaire, des relations extérieures et de l'insertion professionnelle : **FAROUGOU Souaïbou**

- UNIVERSITE DE PARAKOU

Recteur : **GANDAHO Prosper**

1^{er} Vice-recteur chargé des affaires académiques et de la recherche universitaire : **SOGBOSI BOCCO Bertrand**

2^{ème} Vice-recteur chargé de la coopération interuniversitaire, des relations extérieures et de l'insertion professionnelle : **ALKOIRET TRAORE Ibrahim**

Article 2 : Le Ministre d'Etat chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique et le Ministre de l'Economie, des Finances et des

Programmes de dénationalisation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 31 décembre 2014

Par Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche Scientifique,

François Adebayo ABIOLA

Le Ministre de l'Economie, des Finances
et des Programmes de dénationalisation

Komi KOUTCHE

Ampliations : PR : 06 - AN 04 - CC 02 - CS 02 - CES 02 - HAAC 02 - HCJ 02 - MEFPD 02 - MESRS 02 - AUTRES MINISTERES 25- SGG 04 - IGE 01 -DGB-DCF-DGTCP 05- BN-DAN-DLC 03 GCOMB-DGCST- INSAE 03 - BCP-CSM-IGAA 03 -UAC 03 - UP : BU-FASEG 02 - INTERESSES 06 JORB 01.